

19 juin 2010 : 50 ans après le serment de Vincennes...

UNITE DE TOUS LES REPUBLICAINS LAÏQUES ET DE LEURS ORGANISATIONS POUR UN RASSEMBLEMENT NATIONAL LE 19 JUIN

Le 19 juin 1960, après une campagne qui avait collecté 10 813 697 signatures, 350 000 républicains laïques se rassemblaient à Vincennes et prêtaient le serment suivant : « Nous faisons le serment solennel de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi (Debré) contraire à l'évolution historique de la Nation ;

– De lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;

– Et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'Ecole de la Nation, espoir de notre jeunesse. «

Depuis, au mépris de la loi de 1905, d'autres lois sont venues renforcer encore ce financement des religions , de la religion catholique en première ligne, à travers le financement de l'enseignement privé , prétendu libre !

– la loi Guerneur de novembre 1977 renforce l'aide de l'État aux établissements confessionnels, garantit le maintien de leur « caractère propre » (c'est-à-dire religieux) et prévoit le financement de la formation des enseignants du privé.

– Les accords Lang-Cloupet signés entre avril 1992 et mars 1993 entérinent le versement de 1,8 milliards de francs par l'État à l'enseignement privé, fixent de nouvelles modalités de participation de l'État au fonctionnement du secteur sous contrat et établissent la parité avec le public pour les personnels

– L'accord Vatican-Kouchner – décret du 16 avril 2009- met fin au monopole de l'Etat pour la collation des grades et diplômes

universitaires.

– La loi Carle votée en septembre 2009 a pour objectif de « garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence ».